

APMCO
Association pour la protection
De Method et des côtes de l'Orbe
Case postale 30
CH-1438 Method



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 04.11.08

Scanné le 05.11.08

08_PET_023

Method, le 4 novembre 2008

Pétition contre l'implantation d'une décharge contrôlée bioactive sur la Commune de Method au lieu dit Vigny

Monsieur le Président du Grand Conseil vaudois,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission des pétitions,
Mesdames et Messieurs les députées et députés,

Le Conseil d'Etat a mis en consultation les modifications du Plan cantonal de gestion des déchets auprès des Municipalités, organisations, services, partis politiques et associations au mois de mars 2008. Si nous avons lancé notre pétition, c'est parce que notre région, notre commune et les communes environnantes, subiront directement les conséquences de ce plan de gestion des déchets puisqu'il prévoit l'implantation d'une future décharge bioactive en bordure de la Plaine de l'Orbe.

En tant qu'association de citoyens luttant contre l'implantation de cette installation dans notre région, nous aimerions attirer votre attention sur quelques points importants :

- 10000 tonnes de déchets produisent environ 1500 m³ de scories soit env. 100 camions de 15 m³. Ces scories sont des matériaux très polluants qui contiennent des matières hautement cancérigènes telles que les dioxines et métaux lourds qui doivent être stockées dans des décharges bioactives.
- Malgré que notre région possède déjà un lieu de stockage de ce type : les casiers bioactifs dans la décharge de Valeyres-sous-Montagny. Le canton prévoit un nouveau site de stockage, le site de Vigny sur la commune de Method. Ce site devrait accueillir une décharge contrôlée bioactive d'une surface utile à terme équivalente à 13 terrains de football et d'un volume d'environ 600000m³. Dans ce type de décharge y seront définitivement stockés des matériaux tels que scories d'usine d'incinération (dioxines, métaux lourds), des résidus bitumineux (hydrocarbures polycycliques aromatiques), des cendres de lavage des fumées, résidus de l'incinération des boues d'épuration, terres polluées et matériaux divers ne pouvant être recyclés.
- En remarque à nos arguments techniques, nous tenons aussi à préciser que les services de l'Etat nous ont dit que ce projet répondait à des besoins locaux alors que nous savons que nos usines d'incinération importent déjà des déchets étrangers et seront obligées de le faire pour faire tourner leurs installations. On voit bien que tout devient une histoire d'argent au détriment de la qualité de vie de la région. Nous ne voulons pas être en partie victime de cette surcapacité structurelle.

Nous sommes conscients qu'il faille trouver des solutions pour ce type de déchets que nous produisons tous en quantité, mais néanmoins persuadés que le choix du site de Method est dangereux et pénalisant pour notre région et ses habitants.

1. Ce site est un des premiers à ne pas être situé dans une excavation ou une cavité naturelle, il se trouve sur un terrain en pente et en bordure directe de la plaine de l'Orbe. Lors d'orages violents, les eaux ruissellent abondamment sur ce terrain en pente en provoquant des inondations et parfois la fermeture de la route cantonale. Lors de ces événements on peut craindre des pollutions de la nappe phréatique par infiltrations des eaux de surface. Le risque de pollution des rivières et cours d'eau par les dioxines est également important en cas de fuites. Il suffit de regarder ce qu'il se passe actuellement dans certaines rivières helvétiques et les interdictions de pêche qui y sont prononcées. La topologie du site et sa situation démontrent que seuls certains critères ont été pris en compte dans ce choix. (voir annexe 1)
2. La plaine de l'Orbe est une des zones maraîchères et agricoles les plus importantes de Suisse et alimente en denrées alimentaires certains des grands distributeurs suisses ainsi que des industries comme l'industrie sucrière en betterave. 13 hectares de ces terres seront sacrifiés pour plus de 20 ans et les terres voisines certainement impropres à la production de produits de qualité, car selon les cahiers des charges de certains labels comme IP suisse, les produits cultivés sur ou à proximité de ce type d'installation ne peuvent bénéficier du label ou de l'appellation IP (réf. www.ipsuisse.ch). Nous sommes inquiets pour la qualité des produits agricoles régionaux, pour leur future valeur commerciale, pour les animaux et la population qui les consomment. L'emplacement de ce site, sur le plan géoéconomique, est une nouvelle fois incompréhensible. (voir annexe 2)
3. A certaines saisons des vents violents balayent cette plaine et comme reporté dans l'article paru dans le journal 24heures du jeudi 12 mars 2008, ces vents transportent du sable et des poussières un peu comme les vents du désert. Le phénomène a été observé lundi 10 mars 2008 (voir article 24 heures annexe 3). Cette photo représente exactement l'endroit choisi pour l'installation de cette décharge. Elle se trouve sur un couloir à vent nord-sud et sud-ouest nord-est entre Orbe et Yverdon, à 800 m des premières habitations. Cela risquera de déplacer sur les habitations environnantes toutes sortes de poussières et en particulier des particules fines (PM10) qui viendraient péjorer une qualité de l'air déjà mis à mal par la circulation de l'axe Orbe Yverdon-les-Bains. En effet, il est aussi à signaler que des dizaines de camions supplémentaires circuleront en plus sur cet axe très fréquenté par les pendulaires entre Orbe et Yverdon. Une nouvelle fois la position géographique de ce site nous semble une aberration pour notre région. (voir annexe 3)
4. Cette installation porte une véritable atteinte à la beauté du paysage et aux sites environnants, elle sera visible de partout et se situera à proximité des sites historiques et classés comme les châteaux de Champvent, Method, et St.Christophe. En outre elle est visible et se situe à 700 m des Mosaïques Romaines d'Orbe et les futurs visiteurs de ce lieu, un des plus grand site européen de ce type là, pourront la voir et sentir éventuellement ses odeurs tout en respirant ses poussières par temps de bise. (voir annexe 4)

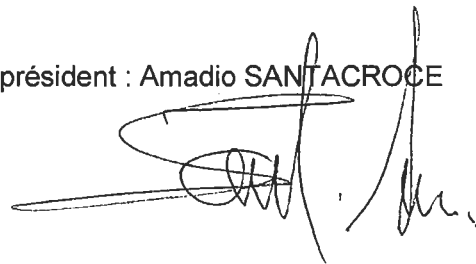
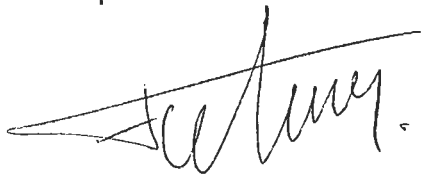
5. Nous tenons à vous informer que le Conseil d'Etat et les services de l'Etat maintiennent ce choix malgré que notre commune par le biais de son conseil général et de sa Municipalité se soit prononcée à une grande majorité contre ce projet. Cette position ayant été argumentée par un rapport d'un cabinet juridique qui a mis en évidence certains manques comme par exemple celui d'une étude d'impact approfondie. (voir annexe 5 PV Conseil Général) .Afin d'obtenir des services de l'Etat le respect des procédures et législations fédérales notre commune à du faire appel à un conseil juridique et engagé jusqu'à ce jour des dépenses s'élevant jusqu'à 120'000 FR. Nous estimons qu'il est injuste qu'une commune doive dépenser l'argent public uniquement pour que certains services de l'Etat fassent leur travail et garantissent au citoyen le respect de la loi.

Monsieur le président du Grand Conseil Vaudois,
Mesdames et Messieurs les Membres de la commission des pétitions,
Mesdames et Messieurs les députées et députés,
Nous vous demandons d'intervenir auprès du Conseil d'Etat et des différents services afin d'abandonner ce site pour l'installation de cette décharge bioactive pour les diverses raisons invoquées ci-dessus et sommes conscient que le problème n'est pas facile à résoudre.
Nous joignons à notre requête une pétition qui appuie nos arguments et qui est soutenue par plus de 6'592 signatures provenant pour la plupart de la région concernée.

En vous remerciant pour l'accueil que vous réserverez à notre demande; vous vous adressons nos meilleures salutations et restons à votre disposition pour venir défendre notre point de vue ou vous apporter toutes les précisions et informations nécessaires afin de vous permettre de prendre position au plus juste.

Annexe : dossier avec argumentations, annexes 1, 2, 3, 4, 5
pétition avec signatures

Pour l'APMCO Le président : Franck NEVEU le vice-président : Amadio SANTACROCE



Contact : APMCO www.apmco.ch

Franck NEVEU Président
neveu@freesurf.ch
024/4591050 portable 079 831 70 83
CH-1438 MATHOD

Amadio SANTACROCE
Vice-président
024/45923 78 portable 079 251 87 49
a.santa@bluewin.ch
CH-1438 MATHOD

Copie : municipalité de Method